

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-227

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme LAFARIE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, MATHIAN.

**Suppléants :** M. CRAQUELIN.

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM. FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

**Suppléants :** M. GUITTON.

### Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, CECCON, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE, TARAGON, WENDLING,  
MM. GYSELINCK, MARIAS, ROLLIN.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, , MUGNIER,  
MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN,  
BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-  
FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE,  
FOURNET, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER,  
LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PEROU,  
PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD,  
VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	46
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	46
Représentés par mandat :	9

**Objet : BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR - COMMUNE DE SAMOËNS - DOTATION INITIALE DU SYANE POUR LA REALISATION DU PROJET**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS**

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE à l'été 2021, la commune de SAMOËNS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son Conseil municipal du 7 mars 2022 de transférer à cette fin la compétence « réseaux publics de chaleur et de froid » au SYANE.

En date du 3 mars 2022, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié lors de sa séance du 31 mars 2022 la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Le marché global de performance, au travers duquel les installations du réseau de chaleur vont être réalisées, a été attribué par le Bureau syndical du 11 avril 2024.

Le permis de construire de la chaufferie a été déposé en juin 2024, pour un démarrage des travaux du réseau de chaleur dès l'été 2024 et une mise en service en 2025.

Le montant total des travaux est évalué à 4,7 M€ HT.

Les dépenses d'investissement du projet sont équilibrées par :

- les subventions dont bénéficie le projet, avec des aides attribuées et versées au fil de l'eau de la réalisation du projet dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable, administré par le SYANE pour le compte de l'ADEME, d'un montant de 1.676.660 €, notifiée en juillet 2024.
- le recours à l'emprunt, avec un dossier de prêt en cours d'établissement auprès de la Banque des Territoires. Le remboursement des emprunts est par la suite assuré par les recettes issues de la vente de la chaleur auprès des abonnés du réseau.

Les études d'ingénierie financières ont mis en avant l'intérêt économique pour le projet de disposer d'une dotation initiale de la part du SYANE, d'un montant de 300.000 €, remboursable sur 30 ans, sans intérêts, conformément aux articles R.2221-13 et R.2221-79 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce montant permet notamment de couvrir les premières dépenses d'études intégrées aux montants d'investissement du projet, ainsi que les travaux réalisés par anticipation dès l'été 2024 afin de pouvoir alimenter en chaleur, de façon provisoire, des logements neufs livrés à l'automne 2024.

Il est précisé que cette disposition de dotation initiale du Budget Principal vers le Budget Annexe Réseaux de Chaleur avait été prise en compte à l'occasion du vote du budget 2024 par le Comité syndical.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver, pour la réalisation du réseau de chaleur sur la commune de SAMOËNS, le versement d'une dotation initiale de 300.000 € du Budget Principal du SYANE vers le Budget Annexe Réseaux de Chaleur, remboursable sur 30 ans, sans intérêt.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

 **Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE

